

PROVINCE DE QUÉBEC
Centre de services scolaire des Hauts-Cantons

01

Séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons tenue à la demande du président, en vertu de l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique*, le 2^e jour du mois de juillet 2025, à compter de 19 h 10, à la salle du conseil de l'école du Parchemin – Côté Couvent, située au 162, rue Saint-Jean Est à East Angus.

| Membres | Nom | Catégorie | Présent | | Absent |
|---|-----------------------|---|-------------|-----------|--------|
| | | | Présentiel* | Via TEAMS | |
| Administrateurs représentant les parents | Annie Hébert | Membre parent – District 1 | X | | |
| | Audrey Allaire | Membre parent – District 2 | X | | |
| | Poste vacant | Membre parent – District 3 | -- | -- | -- |
| | François Lessard | Membre parent – District 4 | X | | |
| | Maxime Paradis | Membre parent – District 5 | X | | |
| Administrateurs représentant les membres du personnel | Alexandre Dumas | Membre du personnel enseignant | | | X |
| | Poste vacant | Membre du personnel professionnel non enseignant | -- | -- | -- |
| | Alexis Perrault | Membre du personnel de soutien | X | | |
| | Martin Thériault | Directeur d'établissement d'enseignement | X | | |
| | Luc Grandchamp | Membre du personnel d'encadrement | X | | |
| Administrateurs représentant les membres de la communauté | Carole Bourgault | Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines | X | | |
| | Nathalie Hivert | Personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel | X | | |
| | Nadia Cloutier | Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles | X | | |
| | Poste vacant | Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires | -- | -- | -- |
| | Daphnée Lebrun | Personne âgée de 18 à 35 ans | | | X |
| Autres participants (sans droit de vote) | Martial Gaudreau | Directeur général | X | | |
| | Annie Garon | DGA, secrétaire générale et responsable des communications | X | | |
| | Julie Gabrielle Morin | Représentante du personnel d'encadrement accompagnant le directeur général | X | | |
| Invités | Mélyssa Francoeur | Directrice du service des ressources financières et matérielles | X | | |
| | Maryse Talbot | Directrice du service des ressources humaines | X | | |
| | Isabelle Dagneau | Directrice des services éducatifs complémentaires et à l'adaptation scolaire | X | | |

* En présentiel à la salle du conseil de l'école du Parchemin – Côté Couvent, située au 162, rue Saint-Jean Est à East Angus.

1.

Constatation du quorum et ouverture de la séance

La secrétaire générale constate le quorum, conformément à l'article 160 de la *Loi sur l'instruction publique* et le directeur général souhaite la bienvenue aux membres.

2.

CA25-521 – Ordre du jour

Sur la proposition de monsieur François Lessard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

| Général |
|---|
| 1. Constatation du quorum et ouverture de la séance |
| 2. Adoption de l'ordre du jour |
| 3. Inscription au procès-verbal du nom des membres désignés du conseil d'administration |
| 4. Assermentation des membres par le directeur général (art. 143. LIP) |
| 5. Police d'assurance responsabilité couvrant les administrateurs et les dirigeants |
| Période de questions réservée au public |
| Points de décisions |
| 6. Désignation du président et du vice-président du conseil d'administration (parmi les membres parents) |
| 7. Nomination des membres des comités du conseil d'administration |
| 7.1. Comité de gouvernance et d'éthique |
| 7.2. Comité de vérification |
| 7.3. Comité des ressources humaines |
| Période de questions réservée au public |
| Points d'information |
| 8. Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone – Déclarations en vertu des art. 4 et 12 |
| Levée de la séance et prochaine séance |
| 9. Levée de la séance |
| 10. Prochaine séance : 19 août 2025 |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.

Inscription au registre des procès-verbaux et serment des administrateurs

Conformément à l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, le directeur général procède à l'assermentation des personnes énumérées ci-après aux dates indiquées en marge de chacun des noms y apparaissant.

4.

La personne assermentée prête le serment suivant :

Je, _____, soussigné(e), administrateur(trice), fais serment ou affirme solennellement que je remplirai fidèlement les devoirs de ma charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

| Administrateur | Catégorie | Date de l'assermentation |
|------------------|--|--|
| Audrey Allaire | Membre parent – District 2 Polyvalente Louis-Saint-Laurent, écoles du Parchemin, Saint-Paul, Notre-Dame-de-Lorette, Notre-Dame-du-Paradis et Notre-Dame-du-Sacré-Coeur | Par le directeur général le 2 juillet 2025 |
| Carole Bourgault | Membre de la communauté Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines | |
| Nathalie Hivert | Membre de la communauté Personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel | |

(voir Annexe CA415-2025-2026-001)

5.

Police d'assurance responsabilité couvrant les administrateurs et dirigeants

La secrétaire générale dépose aux membres un certificat confirmant la couverture applicable en matière de responsabilité des administrateurs et des dirigeants, lequel est joint en annexe CA425-2025-2026-001.

Période de questions réservée au public

N/A.

6.

CA25-522 – Nomination à la présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons

Considérant les termes de l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant que le conseil d'administration du centre de services scolaire nomme, parmi ses membres siégeant à titre de parent d'un élève, un président;

Considérant que le mandat du président prend fin en même temps que son mandat en tant que membre du conseil d'administration du centre de services scolaire;

Considérant l'unique candidature déposée;

Sur la proposition unanime des membres, il est résolu de nommer monsieur Maxime Paradis, président du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, pour une période correspondant à la durée de son mandat à titre d'administrateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25-523 – Nomination à la vice-présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons

Considérant les termes de l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant que le conseil d'administration du centre de services scolaire nomme, parmi ses membres siégeant à titre de parent d'un élève, un vice-président;

Considérant que le mandat du vice-président prend fin en même temps que son mandat en tant que membre du conseil d'administration du centre de services scolaire;

Considérant l'unique candidature déposée;

Sur la proposition unanime des membres, il est résolu de nommer madame Annie Hébert, vice-présidente du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, pour une période correspondant à la durée de son mandat à titre d'administrateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.

CA25-524 – Nomination des membres des comités du conseil d'administration

Considérant les termes de l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant que le conseil d'administration doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique, un comité de vérification ainsi qu'un comité des ressources humaines;

Considérant qu'il appartient au conseil d'administration de déterminer la composition de ces comités;

Après échanges entre les membres, sur la proposition de madame Annie Hébert, il est résolu de nommer les personnes suivantes pour siéger sur chacun des comités ci-après décrits, le tout selon les mandats figurant ci-bas :

| Comité de gouvernance et d'éthique |
|--|
| Composition : Audrey Allaire, Daphnée Lebrun, Luc Grandchamp, Maxime Paradis et un poste vacant |
| Mandat (art. 193.1 LIP) : Le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'application des normes d'éthique et de déontologie. Il a aussi pour fonction d'élaborer les critères et modalités pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration du centre de services scolaire. Il s'assure enfin que tous les membres de ce conseil et les membres des conseils d'établissement suivent la formation élaborée par le ministre en vertu du deuxième alinéa de l'article 459.5. |
| Comité des ressources humaines |
| Composition : François Lessard, Martin Thériault, Carole Bourgault, Alexandre Dumas et un poste vacant |
| Mandat (art. 193.1 LIP) : Le comité des ressources humaines a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par le centre de services scolaire en application des articles 96.8, 110.5 ou 198. Il a aussi pour fonction de proposer au conseil d'administration du centre de services scolaire les critères d'évaluation du directeur général du centre de services scolaire. De plus, il élabore un programme de planification de la relève en gestion au sein du centre de services scolaire. |
| Comité de vérification |
| Composition : Annie Hébert, Alexis Perrault, Nadia Cloutier, Nathalie Hivert et un poste vacant |
| Mandat (art. 193.1 LIP) : Le comité de vérification a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources du centre de services scolaire. Le comité doit s'adjointre au moins un membre du personnel du centre de services scolaire ayant une compétence en matière comptable ou financière. |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions réservée au public

N/A.

8.

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone – Déclarations en vertu des articles 4 et 12

Les documents à compléter en lien avec ce règlement sont déposés aux membres, afin qu'un suivi soit effectué lors de la séance extraordinaire du 19 mai 2025.

9.

Période de questions réservée au public

N/A.

10.

Levée de la séance

À 19 h 15, sur la proposition de monsieur Maxime Paradis, la séance est levée.

11.

Prochaine séance

Le mardi 19 août 2025 à 19 h.

M. Maxime Paradis, président

Me Annie Garon, secrétaire générale